

Les matières
organiques
en fiches techniques

Les approches de collecte

Approches
de collecte

Le choix de l'approche de collecte est une étape importante car elle peut influencer, entre autres, le mode de traitement.

LES APPROCHES DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte à deux voies

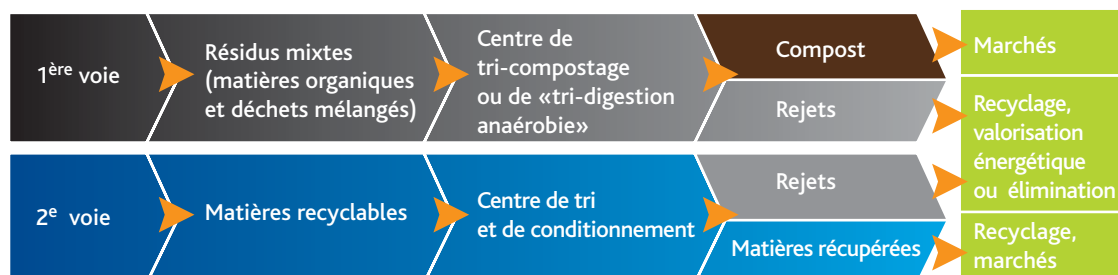
La collecte à deux voies comprend une voie pour les déchets auxquels se trouvent mélangées les matières organiques et une autre pour les matières recyclables séparées à la source. Le traitement des matières organiques implique que les déchets soient acheminés vers un centre de traitement, où les matières organiques seront d'abord triées mécaniquement des autres résidus sur une chaîne de tri spécialisée et ensuite traitées, le plus souvent par compostage ou par digestion anaérobie (avec production d'énergie).



Brièvement, la collecte à deux voies comprend :

- La collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal)
- Des collectes spéciales efficaces pour dévier, en amont du tri-compostage, les matières indésirables telles que les résidus domestiques dangereux (RDD), les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), les meubles et autres encombrants ainsi que les équipements de technologies de l'information et de communication (TIC) qui risquent de contaminer la matière organique et le compost produit
- Des efforts de sensibilisation des citoyens pour favoriser la participation aux collectes spéciales
- Un système de traitement particulier avec équipements de tri mécanique performants

Peu importe l'approche de collecte privilégiée pour les matières organiques, la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), y compris les appareils de technologie de l'information et de communication (TIC), est essentielle afin d'éviter les impacts potentiels de ces produits sur le milieu naturel.



La collecte à trois voies

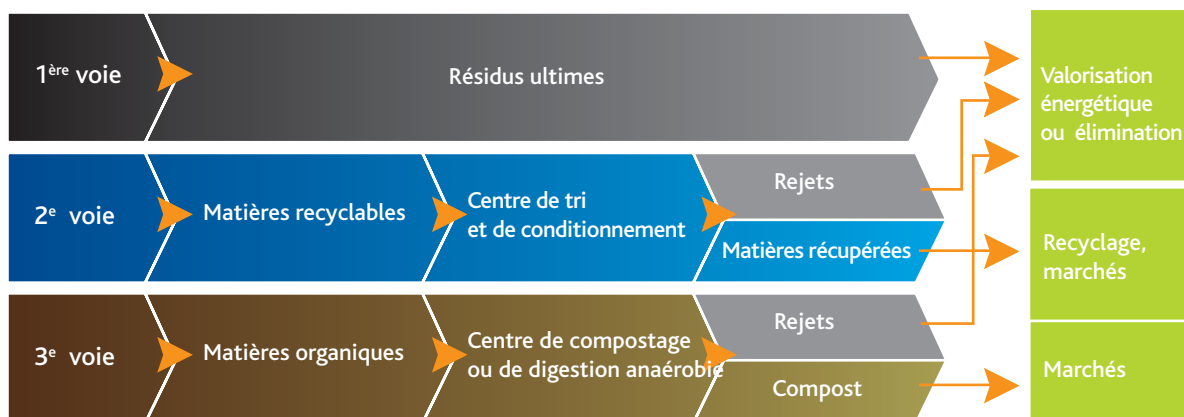
La collecte à trois voies comprend une voie pour les matières organiques, une voie pour les matières recyclables et une autre pour les résidus ultimes, la fraction restante des déchets. Ainsi, les citoyens récupèrent les matières organiques et les matières recyclables séparées à la source dans des contenants qui leur sont dédiés. Une collecte de porte en porte dirige les matières organiques vers un centre de traitement biologique (compostage ou digestion anaérobie), les matières recyclables vers un centre de tri et les résidus ultimes vers un lieu d'élimination. Cette approche de séparation à la source des matières organiques est répandue dans plusieurs pays industrialisés et permet, avec les efforts nécessaires, de produire un compost de bonne qualité certifiable et commercialisable.



Pour en savoir plus sur les critères de qualité des composts, consultez la fiche sur les avantages et la qualité des composts.

En bref, la récupération des matières organiques par l'entremise d'une collecte à trois voies implique :

- La collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal)
- La collecte sélective des matières organiques, habituellement jumelée à une réduction de la fréquence de collecte des déchets afin de réaliser des économies liées au transport
- Un choix judicieux des outils et des modalités de collecte de manière à optimiser les coûts de collecte
- Des efforts de sensibilisation des citoyens en raison du changement d'habitudes impliquant une période d'adaptation



Diverses options pour adapter la collecte à trois voies à votre contexte

La collecte combinée des résidus alimentaires et des résidus verts

Une collecte de porte en porte s'ajoute à celles des matières recyclables et des déchets. Les résidus alimentaires et les résidus verts (feuilles, résidus de jardins, etc.) sont déposés ensemble (en vrac et/ou avec sacs) dans un contenant désigné, soit un bac roulant (120, 240 ou 360 L) à vidange mécanisée ou semi-mécanisée. Celui-ci peut contenir l'ensemble des matières organiques, sauf en période de pointe de production, à l'automne notamment lors de la cueillette des feuilles mortes. Le bac roulant est particulièrement bien adapté dans les secteurs résidentiels avec dominance d'habitations unifamiliales. La fréquence de collecte est hebdomadaire ou bimensuelle du printemps à l'automne et généralement réduite en hiver.



Collecte combinée des résidus alimentaires et des résidus verts
Photo : Ville de Laval

La collecte séparée des résidus alimentaires et des résidus verts

Cette stratégie de collecte est répandue en Ontario de même que dans certains pays d'Europe. L'intérêt de récupérer séparément les résidus alimentaires et les résidus verts est lié au fait qu'ils possèdent des caractéristiques différentes. Contrairement aux résidus verts, les résidus alimentaires sont produits de façon relativement constante à l'année. De plus, il est préférable d'éviter leur compaction afin de favoriser leur biodégradation. Enfin, les résidus alimentaires requièrent un niveau de traitement plus élevé afin de gérer les odeurs et retirer les matières indésirables habituellement présentes en plus grande proportion. Collectées séparément, ces deux catégories de matières peuvent être traitées selon des technologies différentes et dans des lieux distincts, optimisant ainsi les coûts de traitement.

Les sacs en plastique compostables peuvent faciliter la collecte résidentielle des matières organiques. Prenez garde ! Les plastiques peuvent être identifiés comme étant biodégradables sans nécessairement être compostables. Pour qu'ils soient compostables, ils doivent se biodégrader à un rythme comparable à celui des autres matières



organiques compostables (feuilles, résidus alimentaires, etc.), sans générer de résidus pouvant affecter la qualité du compost. Pour éviter toute confusion, les sacs de plastique compostables peuvent être facilement reconnus grâce à la marque de certification du programme canadien de certification pour les sacs en plastique compostables du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

La co-collecte des résidus alimentaires et autres matières résiduelles

La collecte simultanée de deux ou trois fractions de matières résiduelles dans un camion à deux compartiments, appelée « co-collecte », permet de maintenir des fréquences de collecte élevées sans augmenter le nombre de passages de camions dans les rues de collecte. C'est un avantage pour la récupération des résidus alimentaires qui nécessite des collectes régulières. Ainsi, un des deux compartiments du camion sert à la collecte hebdomadaire des résidus alimentaires et l'autre à la collecte des ordures ménagères ou des matières recyclables, ou les deux en alternance, une semaine sur deux. En récupérant de la sorte deux ou trois fractions de matières dans un même camion, des économies en termes de coûts de collecte sont envisageables lorsque les installations de traitement sont rapprochées ou lorsqu'une installation de transbordement existe.

La collecte hebdomadaire des résidus alimentaires tout au long de l'année peut être réalisée à l'aide d'un petit contenant (30 à 45 L) facilitant ainsi la collecte manuelle habituellement favorisée en milieu urbain. Par ailleurs, le petit format du contenant de collecte, mieux adapté que le bac roulant dans les secteurs résidentiels avec immeubles à logements, et la régularité des collectes tendent à augmenter les rendements de collecte des résidus alimentaires. Comme dans toute approche de collecte, l'usage de sacs (papier, plastique compostable ou plastique conventionnel) peut être admis à titre de doublure intérieure du contenant de collecte. Les résidus verts, de production plus variable, sont récupérés par une collecte saisonnière (généralement d'avril à novembre).



Camion de co-collecte - Ville de Hamilton (Ont.)